## que valent vos trésors ?

# Meunier tu dors !

**Aymeric Rouillac, commissaire-priseur, s'est penché sur une aquarelle que lui a fait parvenir Philippe, d'Yvoy-le-Marron et qui représente un moulin à vent.**

Aucun secret n'est à découvrir concernant l'aquarelle de Philippe qui a déjà identifié le moulin à vent représenté. Il se dressait sur la commune d'Yvoy depuis le XVII^e siècle, jusqu'à sa destruction en 1927. Il nous livre aussi une anecdote savoureuse : l'acte de vente notarié stipulait que les anciens propriétaires devaient apprendre aux nouveaux l'art de moudre le grain pendant deux années avant de pouvoir s'en aller ! Sur cette œuvre signée Paul Besnard, on constate qu'il n'est déjà plus en bon état. Nous sommes au début du XX^e siècle.

Besnard naît à Orléans en 1845. Juge d'instruction à Romorantin, il abandonne ce métier en 1885 pour se consacrer à sa passion : la peinture. Ce talent lui servira à sublimer son autre grand amour : la Sologne. Les tons sont doux et clairs et la luminosité parfaitement rendue. Si sa préférence va aux paysages lacustres et marécageux, il ne manque pas de représenter des édifices de caractère, tel ce moulin. À son époque (il décède en 1930), ces constructions commencent déjà à se raréfier.

En 1896, on compte plus de 37.000 moulins en activité sur notre territoire, contre 14.470 en 1931. A eau, à vent, ou à ma-

Aymeric Rouillac.

(Archives NR)

rée, ils sont tous munis d'un axe entraînant la rotation de deux meules qui broient les céréales pour en faire de la farine ou des fruits et graines pour en extraire de l'huile. Certains pompent même de l'eau, en Hollande par exemple, pour garder les fameux polders au sec.

Et pourtant, les moulins se généralisent sur le sol occidental dès le XII^e siècle. Tout comme les fours à pain, les moulins appartiennent au seigneur – ou à l'abbaye – propriétaire des terres sur lesquelles il est construit. Exploités par un maître meunier, ils sont dits « banaux » car sujets à une taxe payée par les habitants de la seigneurie qui ont l'obligation d'y venir faire moudre leur grain. Ce « droit de mouture » peut aller jusqu'à un dixième des céréales apportées. Mais les moulins à vent vont

Ce moulin à vent se dressait sur la commune d'Yvoy.

poser problème aux législateurs du Moyen Age, comme en témoignent nombre de litiges. S'il ne fait aucun doute que les cours d'eau – et donc les moulins qu'on y construit – sont la propriété du seigneur local, à qui donc appartient le vent ? Eh eh ! De ce fait, les premiers moulins à vent sont exemptés de taxes… mais pas pour longtemps ! Cette banalité est abolie en 1793, ce qui entraîne la prolifération des moulins. Mais l'apparition des moulins à vapeur, des moulins électriques, la création de grandes minoteries industrielles et enfin l'instauration du contingent en 1935 (limitation de la quantité de grain à écraser par moulin) vont sonner le glas des petits moulins de campagne. C'est le cas du moulin de Philippe. Il est appelé « pivot » ou « chandelier » car, à l'aide du timon, on peut le faire pivoter afin de l'orienter face au vent. Entièrement en bois, vous pouvez vous faire une idée de l'allure qu'il avait en vous rendant en Beauce, du côté de Talcy, Maves ou encore Oucques, trois communes qui possèdent encore un superbe moulin. Pendant des siècles, il n'y avait guère que les moulins et clochers pour casser la monotonie des paysages beaucerons… avant l'arrivée en masse des éoliennes. Pour cette belle aquarelle et cet important témoignage patrimonial, comptez **150 à 200** € en présumant qu'elle mesure environ 25 x 30 cm.

### pratique

Vous avez un objet à proposer à notre expert : envoyez-nous ce que vous connaissez sur celui-ci, ainsi qu'une (ou plusieurs) photo en format jpeg (d'un poids compris entre 250 et 500 ko) sur la boîte mail : tresors41@nrco.fr (attention, tresors sans accent). Vos coordonnées sont indispensables à la prise en compte de votre demande, mais vous pouvez réclamer l'anonymat en cas de publication.

## en bref

**VENDÔME**

### Enchères très soutenues

La bannière en velours de soie entourée de François Fromet et d'Aymeric Rouillac.

Plus de 330.000 € ont été échangés lors des ventes le week-end dernier en l'Hôtel des ventes de Vendôme : objets d'art et de curiosités, bon mobilier d'époque se sont succédé avec des acheteurs libanais, anglais, brésiliens, russes et chinois. Retenons un cocorico départemental : la bannière de la Société philharmonique de Vineuil a été acquise pour 1.200 € par le maire de Vineuil en personne, François Fromet. Datant de 1883, en excellent état de conservation, en velours de soie aubergine avec ses ors mat brillant et vert, sans oublier une allégorie de la vigne, elle enrichit le patrimoine vinolien. Le maire, sous les applaudissements d'un nombreux public, ne cachait pas sa satisfaction. Et en avant la musique… avec la prochaine vente du 9 février, qui présentera plus de 20.000 vinyles !